



## Communiqué de presse

*Saint-Denis, le 9 septembre 2019*

### **Demandes de subvention 2020** **Direction des affaires culturelles de La Réunion**

Vous souhaitez solliciter une aide financière auprès de la direction des affaires culturelles de La Réunion au titre de l'exercice 2020. **La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 31 octobre 2019** pour l'exercice budgétaire 2020 (tous secteurs confondus, et hors appels à projets spécifiques).

La demande de subvention comprend le **formulaire CERFA 12156\*05 téléchargeable** sur le site internet de la DAC La Réunion dans la rubrique « aides et démarches » ainsi qu'un **descriptif de votre projet**. Ces éléments doivent être **envoyés à la DAC de La Réunion par courrier** au 23, rue Labourdonnais, CS 71045 97404 Saint Denis cedex, **ou courriel** à l'attention de votre conseiller sectoriel dont les coordonnées figurent sur le site internet de la DAC La Réunion : [www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion).

Dans certains cas, un dossier complémentaire peut être requis. Les informations vous seront transmises en ce cas par votre conseiller sectoriel ou son assistante sur simple demande.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974 -

